

Déclaration des commissaires paritaires académiques des SAENES

Séance du 25 juin 2021 au rectorat de Reims

Redisons ici une fois de plus notre attachement à un dialogue social permanent, franc et constructif. **Le syndicat A&I UNSA** entend continuer à prendre toute sa place pour représenter et protéger tous nos collègues.

Après un an et demi de crise sanitaire,

Il est temps que la fin d'année arrive. Pour nos élèves d'abord, victimes de cette crise sanitaire certes mais aussi victimes de toutes ces organisations changeantes qui ne leur permettent pas de se projeter sereinement dans leur parcours de formation.

Il est temps que la fin d'année arrive. Pour les personnels également, cette année aura été marquée par la dégradation du dialogue social au plus haut niveau, par une gestion chaotique des personnels dans le cadre de la crise sanitaire, par l'absence d'écoute et de considération. La protection sanitaire des personnels de l'Education Nationale a été un fiasco : les masques pour commencer, les autotests pour finir. Là encore, le centralisme aveugle et sourd a conduit à la mise en place d'une logistique absurde : nombre insuffisant, distribution aléatoire, discrimination entre les enseignants.e.

Nous restons dans l'improvisation pour cette fin d'année alors les équipes devraient s'engager fortement dans la préparation d'une année prochaine sensible où nous devons réparer les dommages de la crise. C'est en ce moment que la préparation de la rentrée de septembre doit se faire, même si la situation de la crise sanitaire s'est améliorée pour notre académie (CF CHSCTA du 15/06/2021), il ne faudrait pas exclure la mise en place localement d'éventuels scénarios dans l'hypothèse d'une 4^{ème} vague. Prévoir. C'est ce que l'employeur se doit de faire. Il y a eu tout au long de la gestion de la crise trop d'impréparation de la part du ministère. Des ordres et contre ordres, parfois l'absence de réponses laissant ainsi les responsables hiérarchiques bien démunis face aux questionnements des agents. Nous espérons toutefois une amélioration de la part de l'employeur comptant sur les erreurs du passé à ne pas refaire à cette rentrée.

Les CAPA sont depuis deux ans, privées des compétences fondamentales et traditionnelles que sont l'examen du mouvement des personnels et l'avancement. Il est trop tard désormais pour évoquer les ravages provoqués par la loi de transformation de la fonction publique en matière de dialogue social. Il est temps de mesurer aujourd'hui qu'elle n'a que trop largement imprégné l'esprit de notre employeur qui s'est glissé dans le costume taillé par ce texte. La plupart des opérations relatives à la gestion des personnels sont traitées dans la plus grande opacité. Dans notre académie, le recteur a pourtant assuré de l'importance du rôle des organisations syndicales (OS) et ce particulièrement dans la communication faite à destination des agents. Force est de constater que pour cette année les OS ont été certes destinataires des arrêtés rectoraux des tableaux d'avancement et de liste d'aptitude comme il l'est notifié dans les LDG académiques mais malheureusement bien après la diffusion officielle faite par le rectorat à destination des établissements et services. Pourquoi ne pas avoir procédé aux envois simultanément et au fur et à mesure ?

Que dire encore aux agents quand ces derniers stressés nous interrogent sur la date de diffusion des résultats. Là encore aucune information n'a filtré au rectorat, alors qu'auparavant la date de la CAPA servait de date de décision et de diffusion.

Les commissaires paritaires du syndicat A&I UNSA, organisation majoritaire tant au niveau national qu'académique, ne peuvent que protester vigoureusement contre cette régression du domaine de compétence des CAP mais également du traitement qui leur est fait. Nous avons demandé que des groupes de travail soient instaurés sur le champ de compétences des CAP qui ont disparu à savoir sur le mouvement des affectations des personnels et les promotions de corps et de grade, en vain.

Même si la disparition de la plupart des compétences des CAP laisse désormais les personnels seuls face à leur employeur, **Les commissaires paritaires A&I UNSA** ne les ont pas abandonnés et avons continué plus que jamais de les soutenir au quotidien. Nous avons d'ores et déjà prouvé que nous savons nous adapter, en ayant proposé un accompagnement dont ils n'ont jamais eu autant besoin dès le début des opérations et ce par le biais d'outils à destination des agents comme par exemple la bourse aux postes A&I UNSA, les courriers modèles de recours et encore l'enquête mutation 2021. Nous avons eu à cœur les années passées de promouvoir l'équité et la transparence au sein de cette instance. Nous continuerons, comme nous l'avons toujours fait, à œuvrer pour la défense du service public d'éducation et de ses personnels.

Par ailleurs, **le syndicat A&I UNSA** a toujours exigé la poursuite des requalifications de B en A, afin de permettre l'adéquation entre les missions exercées et le corps d'appartenance en demandant une augmentation du nombre de possibilités d'accès à la catégorie A par liste d'aptitude, ainsi que des taux de promotion au titre des changements de grade. Enfin, M. le Ministre a annoncé des mesures fortes, dans le cadre du Grenelle, pour la revalorisation des personnels et nous nous en réjouissons. [Un courrier d'engagement du ministre a été envoyé au secrétaire général d'A&I-UNSA le 28/05/2021](#). Ce courrier acte entre autres :

- La mise en place d'un accompagnement des parcours professionnels des personnels de la filière administrative et le renforcement de leur formation initiale et continue, afin de permettre à chacune et chacun de développer une carrière complète, de C en A ; -
- Un plan de requalification de la filière administrative, qui doit se concrétiser par un nombre significatif de requalification sur postes de C en B et de B en A ;
- La revalorisation des personnels de la filière administrative, qui implique l'équité indemnitaire entre académies et avec les autres ministères.

La section A&I UNSA a envoyé un courrier à monsieur le recteur ces derniers jours demandant à être associés à la mise en œuvre de ces engagements nationaux au niveau de notre académie, et ce par le biais de l'ouverture sans délai d'un groupe de travail afin de pouvoir avant l'été présenter lors d'un comité technique académie la déclinaison des évolutions pour cette filière qui seront retenues dans l'académie. En notre qualité de syndicat majoritaire et engagé fortement dans ce chantier, **la section A&I UNSA** ne manquera pas d'accompagner et de suivre cette réforme majeure pour les collègues dans notre académie.

Le syndicat A&I UNSA a joué un rôle actif et moteur et tient à le rester afin que la filière administrative retrouve son attractivité.

Nous voulons également remercier les personnels de la DPATE et souhaitons saluer la qualité du travail accompli.

Nous vous remercions de votre attention.

Les commissaires paritaires académiques des SAENES d'A&I UNSA